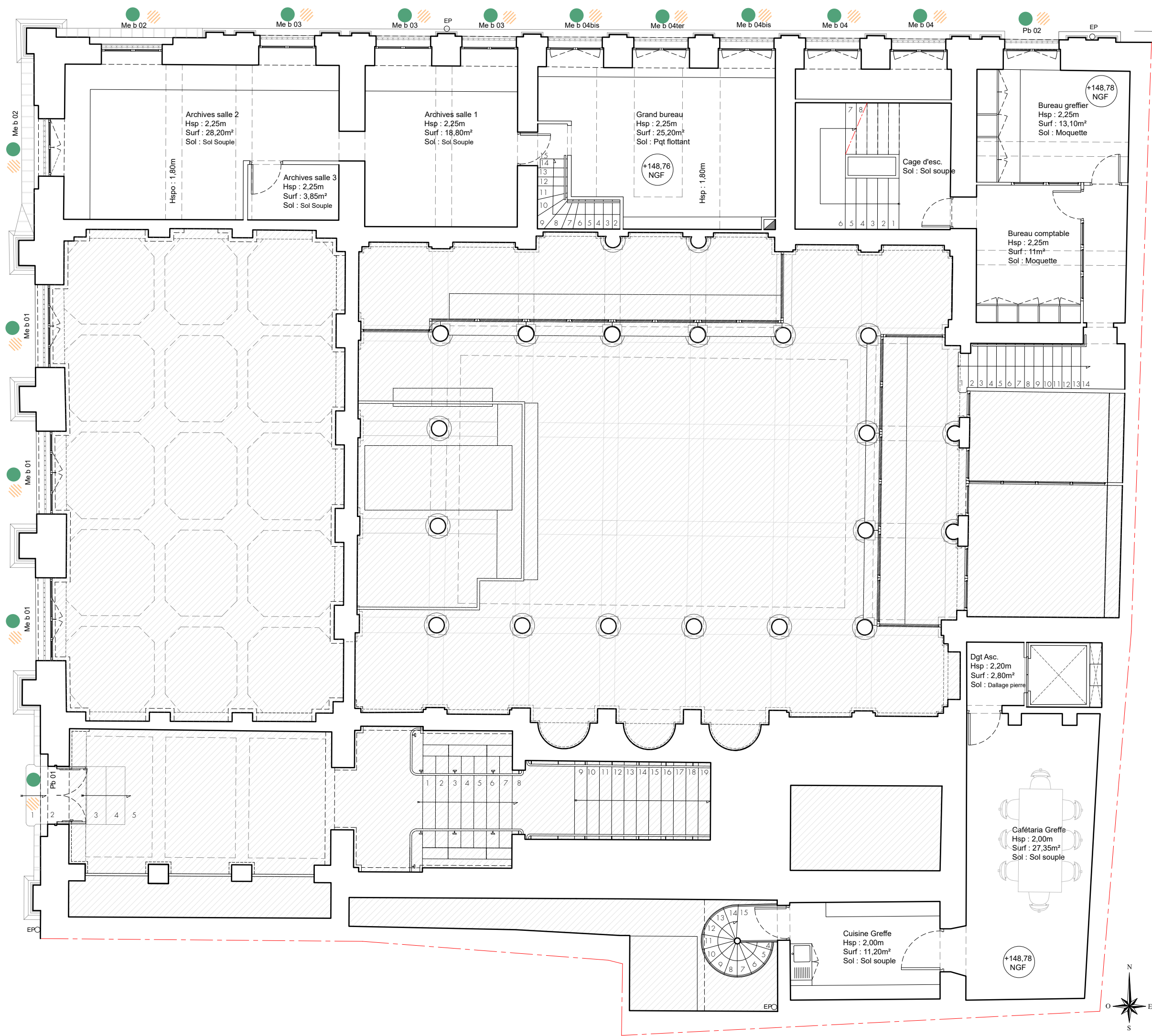




LÉGENDE DEPLOMBAGE

MENUISERIES EXTÉRIEURES

- Dormant + Vantaux : Déplombage sur site en conservation.
- Vantaux : Déplombage en atelier.
- Imposte : Déplombage sur site avant dépose.
- Dormant : Déplombage sur site en conservation.
- Imposte : Déplombage sur site avant dépose.
- Dormant : Déplombage sur site avant dépose définitive.

FERS DE DÉFENSE

- Déplombage sur site pour dépose définitive.
- Déplombage sur site pour dépose/repose.

N.B. : Tous les éléments plombés sont mentionnés de manière exhaustive dans l'étude d'Impact et le Diagnostic avant Travaux de SOCOTEC en annexe du présent DCE cf.G.5.1. et G.5.2.

Ce repérage est indicatif. Tous les éléments plombés non mentionnés sur ces plans seront prévus en recouvrement.

Maître d'ouvrage : MINISTERE DE LA JUSTICE Département Immobilier - Délégation Interrégionale Sud - Bât A, 1er étage 1 Place Emile Blouin CS 20009 - 31952 TOULOUSE Cedex 9		PRO Ind.02
TRIBUNAL DE COMMERCE : RESTAURATION DES MENUISERIES ET DES DÉCORS INTÉRIEURS		
DEPLOMBAGE : PLAN DE L'ENTRESOL	Echelle 1/100	B4.0